

BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de Lyon



Cécile MARILLER
Présidente du tribunal
administratif de Lyon



Effectifs de la juridiction :

103

personnes dont :

42

magistrates
et magistrats

61

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

L'année 2024 était apparue comme une année hors norme au regard des 13 200 recours enregistrés par le tribunal administratif de Lyon, alors que depuis plusieurs années son activité se stabilisait en moyenne aux alentours de 10 000 affaires enregistrées. L'année 2024 n'était que les prémices de cette augmentation importante, qui s'est confirmée en 2025, des recours déposés devant le tribunal avec 16 109 dossiers enregistrés cette année. Si l'augmentation du contentieux relatif à la situation des étrangers en situation irrégulière en France explique une grande partie de cette augmentation, elle ne doit pas masquer la demande de justice croissante dans tous les contentieux, notamment les contentieux de la fonction publique, de la santé publique, des marchés publics, de l'urbanisme et de l'environnement.

Avec la montée en puissance d'une chambre spécialement dédiée au traitement des affaires urgentes, le tribunal est parvenu à prendre en charge l'ensemble des référés (+ 60 % en 2025), dans les délais permettant la garantie des droits des administrés.

Grâce à l'engagement remarquable de l'ensemble de la communauté juridictionnelle, le tribunal a maintenu des délais de jugement inférieurs à deux ans, cantonné les dossiers de plus de deux ans en attente d'être jugés à 3 % et augmenté le nombre des jugements rendus (+14 % en 2025), sans sacrifier la qualité de ses décisions, ce que traduit le très bon taux de confirmation de son juge d'appel.

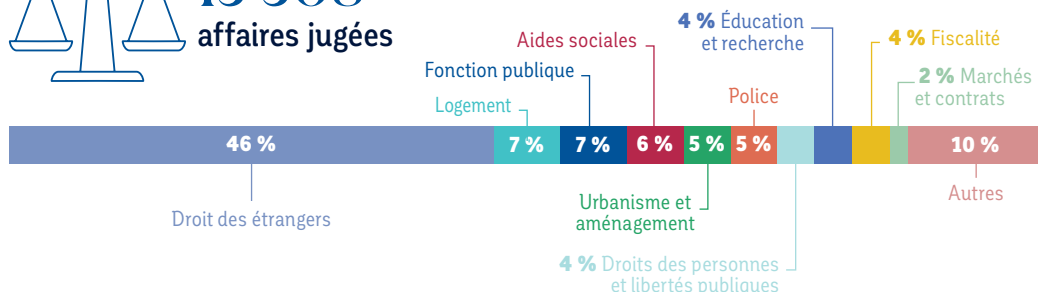
Conscient de l'impact de ses décisions sur la vie quotidienne de ses justiciables, le tribunal a maintenu la rigueur de ses exigences dans la mise en œuvre des procédures d'exécution, afin de garantir le respect de ses jugements en n'hésitant pas à condamner plus rapidement les administrations récalcitrantes à assurer leur exécution, au besoin sous astreinte.

Enfin, le tribunal a poursuivi le développement de la médiation dans les litiges pour lesquels il a estimé qu'un règlement amiable serait plus adapté à la résolution du conflit : le nombre de médiations engagées a ainsi presque doublé !

2025 en chiffres



13 308
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



2 863

affaires jugées en urgence (référés)

✚ 63 % par rapport à 2024



16 109

affaires enregistrées

✚ 22 % par rapport à 2024



7 mois et 13 jours

de délai moyen de jugement

- 18 jours par rapport à 2024



84 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



49

médiations engagées

55 % de taux de réussite